

SURVOL DE LA REFLEXOLOGIE EN SUISSE : PASSE, PRESENT ET AVENIR

1^{ère} partie : LE PASSE

1. Comment la Réflexologie est arrivée en Suisse

Dans les années 70 : en 1976 j'organise à Genève le premier séminaire de Réflexologie en Suisse Romande avec **Mme Doreen Bayly** qui est la représentante officielle **d'Eunice Ingham (USA)**. **Le séminaire connaît un grand succès**. Pour la traduction j'avais demandé l'aide de **Joanna Blanquart-White**, qui est anglaise et la seule autre élève de Mme Bayly et qui s'était rendue en Angleterre, comme moi, en **1974** pour apprendre la Réflexologie.

En Suisse Allemande **Paul Theiler** crée un Fitness Zentrum et hôtel pour accueillir les patients/élèves à **Stoos dans les Grisons**, 2 jours de cours, consultation, imposition des mains, massage sur soi et utilisation de la **planche Trema** pendant 15 jours. Résultats intéressants avec le recul de 15 jours de Réflexologie. Paul Theiler souffrait du dos et c'est une sœur religieuse qui lui avait remis le livre « **Stories that the Feet can tell** » **d'Eunice Ingham**. Il s'est auto-massé jusqu'à un complet rétablissement. Il écrit avec son épouse **Hedi Masafret** « **Gesundheit in der Zukunft** » (1976) que **Carol Blanc**, éditrice du Courrier Diététique et qui avait un magasin diététique à la rue Centrale, Lausanne, à côté du grand magasin Innovation, traduira sous le nom « **Demain la Santé** ». Ce livre rouge connaît un grand succès et les gens achètent en même temps la planche Trema, qui permet de stimuler les zones réflexes par le piétinement de formes bosselées en plastic.

Rosette Poletti, Barbara Dobbs-Zeller et Denise Paratte publient le livre « **Réflexologie pour les professionnels de la Santé** » en **1984**, un livre qui accompagne les efforts de Rosette Poletti pour introduire la Réflexologie dans **les cours de Formation Continue à l'intention des infirmières**.

Il y a probablement eu à cette époque en Suisse Allemande des représentants ou élèves de **Hanne Marquardt** car Hanne Marquardt avait une école en Allemagne. Je n'avais pas accès à son école car je n'étais pas de profession médicale et ces cours étaient réservés aux professionnels de santé officiels.

2. Cours de Réflexologie en Suisse Romande

De 1976 à 1978, j'organise de nombreux séminaires avec **Mme Doreen Bayly qui a du plaisir à venir en Suisse où elle apprécie l'air pur du bord du lac Léman**. Les cours connaissent un grand succès avec parfois des groupes de 50 personnes. Parallèlement aux cours de développe ma pratique privée de la Réflexologie. **Le 7 Mai 1979** je pars pour la Californie où je resterai 8 mois, je deviendrai **Instructrice de Touch for Health (Santé par le Toucher)** je ferai un diplôme en massage à Sacramento et je ferai une cure de 3 semaines à l'Institut Hippocrate près de San Diego. A la fin du mois de **Mai 1979**, je reçois une lettre de **Grace, l'assistante de Mme Bayly, qui m'informe du décès de Mme Bayly**. Mme Bayly a vécu une mort très paisible chez elle : Pendant que son assistante était partie chercher des médicaments à la pharmacie, Mme Bayly s'était allongée sur le canapé de son salon, elle avait revêtu son costume brun qu'elle portait pour ses séminaires et elle avait disposé tout autour d'elle les fleurs que lui avait fait envoyer **Joanna White**. Une année avant sa mort en 1978, Mme Bayly avait fondé sa propre école et j'avais commencé à donner moi-même le week-end de base de Réflexologie et Mme Bayly avait accepté de venir donner un séminaire de niveau 2. J'avais alors donné 2 séminaires de base avec 30 personnes et Mme Bayly m'avait donné gratuitement les 60 Certificats que j'avais envoyés aux élèves avant mon départ pour les USA.

3. Les tribulations d'une Réflexologue

A mon retour en 1980, je pratique et enseigne la Réflexologie au **centre Vénus, Crissier-Renens avec Laurence Lunal**. Nous sommes plusieurs thérapeutes dans le cabinet et le restaurant tenus par Edith Zahner. C'est là que nous recevons une amende du Service Médical vandois pour « **réclame publique en faveur de traitements et des médicaments sans autorisation du département de la santé publique** ». Je fais opposition à cette amende ce qui, dans un premier temps, fait grimper l'amende de 1000 Fr. à Fr. 1600.- . Un procès se déroulera par la suite à Montbenon, où face aux menaces du juge, je craque et j'accepte de payer l'amende petit à petit.

Je déménage dans **le canton de Neuchâtel** en 1981 où je loue en compagnie d'une amie prof de yoga **le château de Peseux**. C'est là que je reçois l'interdiction d'exercer mon art de la part du médecin cantonal **Dr. Bise** qui me conseille de ne pas ouvrir mes valises et de quitter le canton. Je vais le rencontrer et je m'entretiens avec lui pour lui expliquer mes buts d'œuvrer dans le respect des lois et d'amener la Réflexologie pour aider les gens à s'aider eux-mêmes et avoir une meilleure santé. Le Dr. Bise semble relativement ouvert, je déballe mes valises et pendant environ une année, les cours se déroulent sans problème, jusqu'au jour où une nouvelle dénonciation arrive sur son bureau et le rouleau compresseur s'enclenche :

Perquisition de 2 heures par 2 inspecteurs en civil de ma maison pour rechercher les adresses de mes clients et élèves, interrogatoire au commissariat qui dure 3 heures où je dois raconter toute ma vie, plus tard il y a une séance chez le juge d'instruction où mes clients et clientes sont convoqués pour répondre aux questions du juge d'instruction.

Enfin, quelques semaines plus tard il y a **le procès public à Boudry, en 1982, qui aura l'honneur d'être annoncé** le soir au téléjournal(!) et je suis condamnée pour **Exercice illégal d'une profession médicale. Le jugement de 13 pages** explique que « je n'ai pas fait de diagnostic, que personne ne s'est plaint, que mes tarifs étaient modestes, mais que **des personnes avaient vu leur santé s'améliorer** et que c'était la preuve que j'avais fait des traitements ».

Je fais recours et j'irai jusqu'au tribunal fédéral qui se donne le mal de pondre de longues explications du pourquoi je dois rester condamnée. J'ai retrouvé tout le texte sur internet où je suis dénommée comme « **W** » et « **la recourante** ».

Devant l'absurdité de la situation, je décide d'arrêter de payer l'amende du canton de Vaud et je suis arrêtée en **Février 1983** et **je préfère passer 21 jours en prison à Bienne, pour solder l'amende à raison de Fr. 30.- par jour.** Je profite de ce temps d'oisiveté forcée pour écrire 50 lettres et je reçois le soutien de 50 personnes : ma famille, mes élèves, des collègues, soit par des visites, des courriers, envoi de paquets. Une collègue m'avance l'argent pour payer 3 jours afin que je puisse me rendre à Paris où je dois faire une conférence sur la Réflexologie dans le cadre d'un Congrès sur les Médecines Douces.

4. La résistance s'organise

Avec mes anciens élèves et collègues, nous fondons **L'ASER, l'Association Suisse pour l'Etude de la Réflexologie** que je présidai pendant 10 ans puis quelques années plus tard il y a une fusion avec 2 associations de Naturopathie, dans une association unique, l'**APT.N.** C'est dans le cadre de la Commission Réflexologie de l'**APT.N.** que j'ai eu le plaisir de participer aux congrès internationaux et assemblées générales du **RiEN** en compagnie de **Jacqueline Dordi**. Et pour mon école, j'ai aussi participé à plusieurs congrès de **PICR.**

De 1983 à 1997, je pratique et j'enseigne la Réflexologie à **Renan dans le canton de Berne** et j'assiste à tous les changements et améliorations de la situation des Réflexologues ainsi que de tous les thérapeutes de disciplines parallèles de santé.

Je rencontre et organise des cours avec des pionniers de la Réflexologie : **Elipio ZAMBONI en Italie, Tony PORTER et Ann GILLANDERS en Angleterre** qui représentent **l'Institut International de Réflexologie (Dwight Byers, Méthode Ingham)**, **Avi Grinberg, d'Israël**, et j'organise son premier cours de **Réflexologie Holistique** en 1990 en Suisse, aux Diablerets. C'est aussi l'époque où **ASCA** commence à enregistrer les thérapeutes et c'est le début du remboursement des soins en Réflexologie par les assurances complémentaires.

Me Freddy RUMO, avocat qui m'a défendue à l'époque, en réponse à un courrier que je lui ai envoyé lorsque je préparais cette conférence, m'a confirmé ce que je pensais : **Une condamnation pour les motifs invoqués à l'époque ne serait plus possible aujourd'hui.**

2^{ème} partie : LE PRESENT

En **1997**, avec mon compagnon, **Charles STAMPFLI**, nous venons habiter à **Lausanne** où nous louons un local pour les cours : auparavant nous étions nomades avec beaucoup de lieux divers pour des séminaires de week-end ou des séminaires d'une semaine en résidentiel à la montagne. Cette fois nous n'avons pas d'ennui avec les autorités vaudoises... D'ailleurs nous gardons « le profil bas » sans plaque ostentatoire, sans annonces publicitaires et on nous laisse tranquilles. Ce n'est pas encore gagné : en l'an 2000 lorsque nous préparons un événement pour la **Semaine mondiale de Réflexologie**, je demande au médecin cantonal l'autorisation de le faire dans l'espace public ce qui m'est refusé. Il m'explique qu'il a aussi refusé l'autorisation à un masseur qui voulait faire des démonstrations dans un parc public. Il précise assez cyniquement d'ailleurs « **Je ne veux pas vous voir. Pour moi vous n'existez pas.** » En fait, c'est la position adoptée par le système médical d'ignorer notre existence et tant qu'ils n'entendent pas trop parler de nous ou que personne ne se plaint, ils ne viendront pas nous chercher. Même les patients n'osent souvent pas dire à leur médecin qu'ils ont recours à la Réflexologie pour ne pas les fâcher. Concernant **la Semaine mondiale de Réflexologie**, qui a lieu partout dans le monde chaque année pendant la dernière semaine complète de Septembre, nous trouvons la solution de faire des démonstrations publiques dans un grand magasin (**MANOR**) puis dans un Centre Commercial (**Portes St François**). L'argent récolté sert à soutenir des associations humanitaires (Handicap International et une association contre les mines anti-personnelles en 2001 et 2002, puis de 2003 à 2016 l'argent récolté sert à soutenir des associations fondées par des anciennes élèves : **Isabelle MACHERET Au Cœur du Niger** et **Lena QUENARD -Association Moey-Eléphants**.

De 1997 à 2016, les temps ont changé ! Il y a eu la déferlante d'**Internet** où beaucoup d'informations sur la santé et les thérapies alternatives existent, les gens sont mieux informés, et comme on trouve de tout et son contraire, les citoyens ont le choix, ce qui n'était pas le cas auparavant à cause de certains tabous et des sujets ne passaient pas dans les médias de la presse écrite, radio et télévision. (C'est encore le cas au sujet des vaccinations et des traitements naturels du cancer ou du diabète.) En Suisse, un million de citoyens acceptent le **17 mai 2009 la prise en compte des 5 médecines naturelles complémentaires** faites par des médecins et celles-ci ont été réintégrées dans **l'assurance de base Lamal qui est obligatoire pour tous les citoyens**. Ce retour des thérapies introduites pour un essai de 5 ans par **Ruth Dreifuss**, mais qui avaient été retirées du catalogue de prestations par **Pascal Couchepin**, est une bonne chose mais cela ne concerne pas les praticiens non-médecins, donc la plupart d'entre nous, car à part l'exception du **Dr. Jesus Manzanares** qui est fervent adepte de la Réflexologie, je ne connais pas de médecin qui pratique lui-même la Réflexologie.

Ce qui s'est passé pendant les 10 dernières années est un énorme travail de collaboration entre **les associations de thérapies naturelles** et un organisme de l'état en charge des professions artisanales **l'OFIAMT**. Dans le cadre de **l'APTN**, nous avons collaboré avec **l'Association Suisse de Réflexologie** qui a œuvré en vue d'introduire une reconnaissance officielle. Ce qui paraissait utopique à l'époque est maintenant une réalité.

3^{ème} partie : LE FUTUR

Je pense que la hache de guerre entre la médecine officielle, les guérisseurs et les thérapeutes complémentaires semble **pour le moment** enterrée : des listes de guérisseurs avec leurs coordonnées sont publiées dans des magazines de grand tirage comme **L'ILLUSTRE**, les livres de **Magali JENNY** sur les **Guérisseurs en Suisse** sont des best sellers, ainsi que d'ailleurs des livres sur le fonctionnement de nos organes comme l'intestin présenté comme notre 2^{ème} cerveau. Le grand public s'intéresse enfin au fonctionnement du corps, une chose qui était auparavant réservée aux spécialistes et aux pionniers en médecine douce en avance sur leur temps (il y avait les écoles de naturopathie de **Marchesseau, Passebecq, Roux**, les livres de **Dr. Kousmine**, pionnière non reconnue de son vivant).

Je poserai néanmoins 2 questions : une fois que tous les thérapeutes intéressés de passer l'examen pour obtenir un **Diplôme fédéral** seront dûment diplômés, qu'advient-il de ceux et celles qui n'auront pas voulu suivre cette filière, mais qui ont les mêmes compétences ? Seront-ils autorisés à pratiquer, avec ou sans reconnaissance des assurances ? **ASCA** et **RME** existeront-ils encore et est-ce que les assurances maladies ne reconnaîtront-elles que les praticiens « diplômés fédéraux » ?

Il y a déjà des Réflexologues qui ne se sont pas inscrits chez **ASCA** ni au **RME** et leurs clients paient eux-mêmes les séances. Généralement leurs tarifs sont plus bas ; je connais des thérapeutes, anciens élèves, qui sont sortis du système des assurances et qui s'en portent très bien. Mais ce n'est pas la majorité. Ou ce sont des thérapeutes proches de la retraite, qui ont eu le temps de se constituer une bonne clientèle et leurs clients leur restent fidèles. Ou ce sont des personnes qui ont gardé un travail rémunéré et qui pratiquent la Réflexologie par plaisir et pour rendre service. D'autre part, il ne faut pas oublier que toutes les personnes âgées ou même des plus jeunes n'ont pas tous une Assurance Complémentaire.

Egalement, si aujourd'hui des équivalences sont données aux thérapeutes ayant une longue expérience et il semble que tout soit fait pour leur faciliter l'accès à l'examen, qu'en est-il des futurs thérapeutes qui devront suivre un cursus précis, pour le moment encore délivré par des écoles privées mais qui risque un jour d'être l'apanage exclusif des **universités** ?

J'ai envie de faire un commentaire très personnel par rapport au futur et au passé: j'ai vécu 2 procès en **1982 et 1983 pour avoir enseigné et pratiqué la Réflexologie dans 2 cantons différents. (Vaud et Neuchâtel)**. Pour moi c'était comme une suite d'une affaire vécue dans mon canton d'origine **Genève** lorsque à **13 ans**, je n'ai pas pu achever ma scolarité parce que **le médecin cantonal des écoles** avait réussi à me faire expulser de l'école ma maman refusant qu'on me fasse **la cuti-réaction par injection**. J'étais tout à fait en accord avec les idées et l'idéal de ma mère (nous étions végétariens ce qui en 1956 n'était pas courant). Ma mère s'est battue pendant des années contre les vaccinations obligatoires et j'ai retrouvé tout son dossier avec les coupures de journaux, les lettres du département de la santé, les lettres de ma mère qui, je dois le dire, n'avait pas sa langue dans sa poche. Je dirais que ma mère était bien plus douée que moi pour exprimer le fond de sa pensée. Elle avait collaboré avec Louis Pollen qui avait fondé **La Ligue contre les Vaccinations** qui avait son siège dans le canton de... **Neuchâtel !** Une fois que j'avais pu réintégrer l'école secondaire et l'école de commerce, j'ai continué à être menacées d'une nouvelle exclusion lors de chaque cuti-réaction annuelle qui était obligatoire à l'époque, menace qui n'a pas été exécutée et j'ai pu finir ma formation scolaire sans autre problème.

Très tôt j'ai été sensibilisée par le côté horrible et inutile de **la vivisection**, de la dangerosité **des vaccins** et **les limitations de la liberté et responsabilité individuelle**. J'ai tenté de me battre contre des monstres avec peu de succès. Et lorsque j'ai rencontré la Réflexologie ce fut une 2^{ème} vie pour moi car je tenais là le moyen de gagner ma vie tout en contribuant à un changement dans la société. J'avais trouvé le moyen de vivre mon côté rebelle sans me confronter directement au monde médical et à continuer de défendre ma liberté.

Je pense que c'est cela aussi qu'on a voulu me faire payer (le médecin cantonal m'avait d'ailleurs reproché cet épisode paru dans un article de journal) et pour moi le fait de choisir d'aller en prison a été une manière de dire que j'étais prête à aller jusqu'au bout pour défendre ce que je pensais être juste.

En connaissant la Réflexologie, **les gens ont la possibilité de prendre davantage confiance en eux et découvrir les capacités inouïes de leur corps de se défendre et de se régénérer** : par conséquent ils sont moins sujets à se laisser faire lorsque le monde médical officiel veut leur **faire peur** par exemple comme c'est le cas chaque année avec la grippe saisonnière ou comme lors de la soit-disant pandémie de grippe H1N1 en 2009.....

Ma question est la suivante et je la livre à votre réflexion : le jour où nous serons diplômés fédéraux et reconnus, pourrons-nous encore préserver ce qui a fait notre particularité jusqu'à présent, celle d'être libres et responsables de nous-mêmes, au seul service de toutes les personnes qui nous faisaient confiance et à qui nous avons pu apporter un mieux-être dans la vie ?

Personnellement, je suis optimiste. Le titre qui a été retenu pour les futurs thérapeutes pratiquant la Réflexologie est celui de « **Réflexothérapie** » ; ce titre indique clairement qu'il s'agit d'appliquer une thérapie à des personnes en souffrance.

Le titre que nous revendiquons est celui de « **Réflexologue** ». Par conséquent, il y aura d'un côté les **Réflexothérapeutes**, intéressés de collaborer avec le monde médical dans une approche de **Médecine Intégrative** et les autres, les irréductibles, les insoumis, les libertaires, plus proches des mouvements alternatifs solidaires, préservation de la nature, du monde animal et végétal, culture bio. Etc.

Pour moi il est temps pour ceux et celles qui le veulent, bien entendu, **de revenir à l'essentiel**, à savoir que **la Réflexologie est une technique simple, accessible à tous et qu'elle rend ses plus grand services dans le contexte familial et amical et dans le maintien de la santé...** sans oublier son côté **anti-stress** particulièrement au moment où le stress est devenu la plainte numéro un des personnes même encore en bonne santé.

En conclusion, je dirais que la Réflexologie est un cadeau pour l'humanité et je suis dans la gratitude d'avoir pu en vivre depuis 40 ans et d'être toujours aussi passionnée par ce sujet qui nous réservera encore beaucoup de bonnes surprises dans le futur.

Je vous remercie de votre attention.

Noëlle Paulette Weyeneth

Ecole de Réflexologie Bayly Switzerland

80, Avenue de France

1004 Lausanne, Suisse

+41 (0)21 646 90 12 +41 (0)79 435 18 11

noelle.weyeneth@bluewin.ch www.ecolebayly.ch

- J'ai fait cette conférence lors du premier congrès international de Réflexologie ayant eu lieu en Suisse à L'Hôtel AQUATIS, Lausanne, organisé par Géraldine VIATTE, Ecole Gedane et PRO-REFLEXO, Association d'Infirmières-Réflexologues